

## REUNION D'INFORMATION AU PUBLIC

### AVIS À LA POPULATION

La société **BAIO CONSTRUCTIONS S.A.**, dont le siège social est situé à la rue Jean Jaurès 158 à 7100 La Louvière, envisage de réaliser un projet d'urbanisation de +/- 150 logements répartis en 90 maisons unifamiliales ainsi que 60 appartements, des espaces de bureaux et ou commerciaux, sur des biens situés entre les rues de l'Infante Isabelle, de l'Avenue Putsage ainsi que de la rue François Bourg, cadastrés La Louvière (Houdeng-Aimeries) 11 division, section C n°105 z4, 108 C 8, 108 R6, 108 R9, 108 S6, 110 C, 111 A, 112 F3, 112 K3, 113 D, 114 A4, 114 B4, 114 C4, 114 D4, 114 E4, 114 E, 114 W3, 114 Y2, 114 Z3, 121 R3, 121 S3, 122 G4, et informe le public qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis d'urbanisation sur lesdites parcelles.

Ce projet fait l'objet d'une **étude d'incidences sur l'environnement** en ce qu'il porte sur un projet d'urbanisation.

Afin d'informer le public sur ce projet et de prendre en compte les observations et remarques de la population dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidences, une réunion d'information préalable du public, ouverte à tous, se tiendra :

**Le mercredi 17 novembre 2021 à 18h30,**

**À la salle « Le Rustic » - chaussée du Pont du Sart, 72 à Houdeng-Aimeries**

Cette réunion d'information a pour objet :

- % de permettre au demandeur de présenter son projet;
- % de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet;
- % de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
- % de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Pour toutes informations complémentaires, les personnes suivantes peuvent être contactées : **Le bureau d'études « ARCEA » de Mons – chaussée de Binche n°30 à 7000 Mons. Tel : 065/39.59.00 – email : contact@arcea.be (Monsieur Adrien HENNE).**

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement, en les adressant par écrit avec ses nom et adresse au Collège Communal de la Ville de La Louvière - Place Communale 1 à 7100 La Louvière. Une copie de ce courrier est aussi envoyée au demandeur, à l'adresse précisée ci-dessus.

La Louvière, le

Le Directeur Général,  
R. ANKAERT

Le Bourgmestre,  
J. GOBERT